

Image not found or type unknown



## droits des grands parents

Par **ROCHI**, le **11/02/2020** à **10:18**

Bonjour,

Nous venons de perdre un fils qui était marié à une binationale algérienne et a deux enfants de nationalité française. Quels sont nos droits ? Que pouvons nous faire si sa femme décide d'aller vivre en Algérie où elle a fait enterrer notre fils. Quels sont nos droits et nos moyens de recours?

merci

Par **youris**, le **11/02/2020** à **19:05**

bonjour,

les grands parents n'ont aucun droit sur leurs petits enfants mais l'enfant a le droit d'entretenir des relations personnelles avec ses grands-parents par application de l'article 371-4 du code civil

voir ce lien :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1223>

vous devez saisir le JAF.

salutations